

Navigation sur le



18 novembre 2024

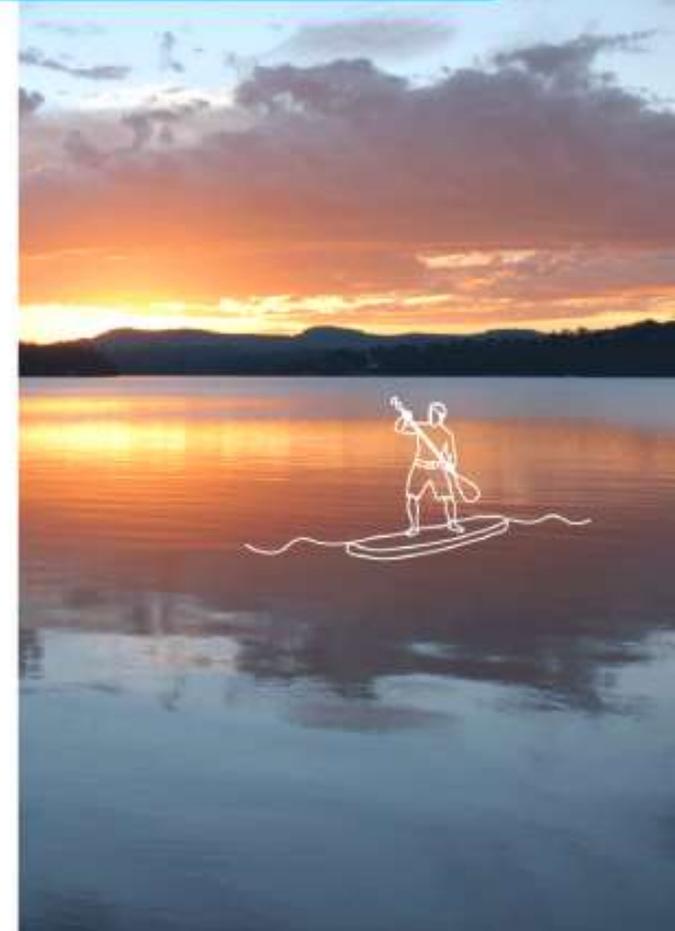
Séance d'information et de consultation

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

SAINTE  AGATHE  DES  MONTS

Ordre du jour

- 1. Déroulement de la consultation**
- 2. Objectifs de la consultation**
- 3. Mise en contexte**
- 4. Explications du processus de Transports Canada**
- 5. Actions de la Ville**
- 6. Problèmes liés à la navigation**
- 7. Solutions alternatives**
- 8. Évolution des scénarios de restrictions proposés**
- 9. Derniers constats**
- 10. Prochaines étapes**
- 11. Période de questions et de commentaires**



Déroulement de la consultation

BLOC 1

1. Mise en contexte
2. Processus de Transports Canada
3. Actions posées par la Ville

BLOC 2

4. Problèmes liés à la navigation
5. Solutions alternatives
6. Évolution des scénarios de restrictions proposés
7. Derniers constats
8. Prochaines étapes

BLOC 3

Période de questions et commentaires

Les objectifs de la consultation

Informez sur la modification réglementaire que la Ville envisage déposer à Transports Canada.

Expliquez les étapes ayant mené à la proposition de modification réglementaire.

Recueillez les commentaires sur la proposition de modification réglementaire.

1. Mise en contexte

Problèmes liés à la navigation



**Dommages
environnementaux dus à
l'érosion des berges et au
brassage des sédiments**



**Sécurité des plaisanciers
et des autres usagers**



**Dommages aux quais des
riverains et quiétude des
résidents**

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)

La navigation est de juridiction fédérale et encadrée par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) de Transports Canada

La Ville est autorisée à demander au Gouvernement fédéral de restreindre l'utilisation d'embarcations ou de restreindre des activités sur un plan d'eau. **Une demande officielle doit être déposée par la Ville à Transports Canada.**

Le RRVUB peut permettre notamment:

Les restrictions peuvent s'appliquer en tout temps ou pendant certaines périodes de la journée, de la semaine, du mois ou de l'année sur tout un plan d'eau ou en partie de celui-ci.

D'interdire l'utilisation de tout bâtiment

De restreindre la puissance des moteurs ou les types de propulsion

D'imposer des limites de vitesse

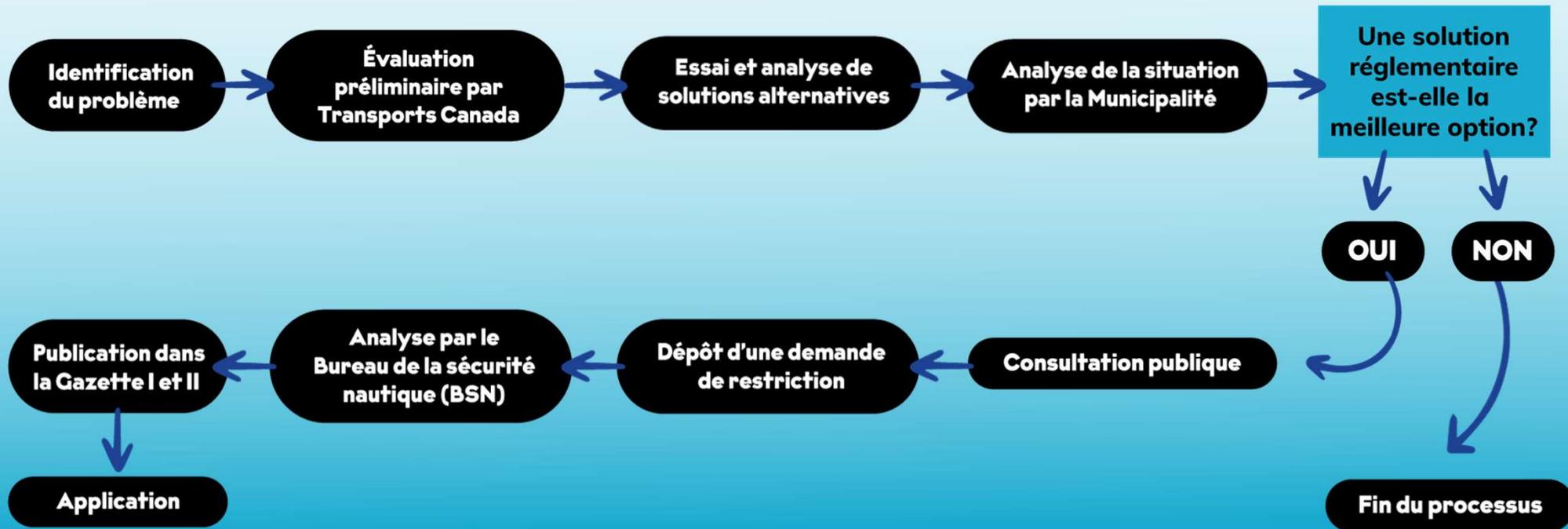
De restreindre l'utilisation d'un bâtiment pour tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif

De restreindre l'utilisation d'un bâtiment pour permettre à une personne de surfer sur le sillage dudit bâtiment

D'interdire une activité ou un événement sportif, récréatif ou public

2. Processus de Transports Canada

Processus de Transports Canada



Processus de Transports Canada



- La décision est prise par Transports Canada
- L'application du règlement est faite par la Ville

3. Actions de la Ville

en lien avec le processus de Transports Canada

Actions de la Ville



Février 2021

**Création du comité
aviseur du lac des Sables**

- **Objectif du comité :** regrouper des représentants du Camping, de l'APELS, d'un utilisateur des plages et de la Ville pour discuter des problématiques constater et recommander les priorités d'utilisation des revenus générés par la tarification des vignettes sur le lac des Sables qui sont versés dans une réserve financière destinée au lac des Sables.
- **Mandat du comité :** Recommander certaines initiatives qui sont soumises au conseil municipal pour décision.
- **Champs d'intervention :** Études environnementales, campagne de sensibilisation sur l'environnement, sécurité nautique.

Mai – Juin 2021

- Dépôt d'un formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de restriction visant l'utilisation d'un bâtiment (RRVUB).
- Confirmation de Transports Canada de la recevabilité de la demande et poursuite du processus.

Actions de la Ville



Août – Septembre 2022

Sondage en ligne portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac des Sables

- Sondage réalisé du 16 août au 22 septembre
 - 330 répondants
 - 93 % sont des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts, dont 79 % y ont leur résidence principale
 - 46 % sont des riverains

Septembre 2022

Consultations publiques

- Trois séances de consultation tenues les 19, 24 et 28 septembre
 - 83 personnes

Actions de la Ville

Phase 1 (2022)

INVITATION À TOUS
Consultation publique sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac des Sables

SAINTE AGATHE DES MONTS

En participant, vous courez la chance de gagner une paire de billets pour un spectacle au Théâtre Le Patriote!

Répondez dès maintenant à notre sondage en ligne!
Vous avez jusqu'au 11 septembre 2022 pour compléter le sondage.

sondage disponible au vsadm.ca/consultationpublique

SAINTE AGATHE DES MONTS

INVITATION À TOUS
Consultation publique sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac des Sables

Répondez à notre sondage en ligne!
Répondez au sondage et courez la chance de gagner une paire de billets pour un spectacle au Théâtre Le Patriote!
Vous avez jusqu'au 11 septembre pour compléter le sondage.

Lien du sondage: vsadm.ca/consultationpublique

CONTEXTE
En réponse à divers enjeux de sécurité, d'environnement et d'intérêt public, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a entrepris une démarche auprès de Transports Canada dans le but de revoir la réglementation encadrant la navigation sur le lac des Sables.
Cette démarche inclut la réalisation d'une consultation des différentes parties prenantes (i.e. les riverains, les usagers de la marina, les entreprises locales, etc.) afin de les informer sur les problèmes actuels en lien avec la navigation sur le lac des Sables, ainsi que sur les solutions potentielles à ces problèmes.

VOUS ÊTES INVITÉS À PARTICIPER AU PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE
afin de vous exprimer sur vos préoccupations, besoins et intérêts, et à soumettre vos idées. La Ville s'appuiera sur le résultat de la consultation, ainsi que sur les différentes études disponibles, notamment en matière d'environnement, pour décider de la suite du processus de révision de la réglementation.

COMPLÉTEZ NOTRE SONDAGE
avant le dimanche 11 septembre 2022
Sondage disponible au vsadm.ca/consultationpublique

1
PARTICIPEZ À L'UNE DES 3 CONSULTATIONS PUBLIQUES EN LIGNE OU EN PERSONNE

2
CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE
du lundi 19 septembre – 18 h 30 à 21 h 30
En ligne: vous recevrez un lien et devrez remplir votre note formulaire d'inscription.

CONSULTATIONS PUBLIQUES EN PERSONNE
du mardi 24 septembre – 9 h 30 à 18 h 30
à l'Office de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
chemin du Lac-des-Sables
du mercredi 28 septembre – 18 h 30 à 21 h 30
à la bibliothèque de Sainte-Agathe-des-Monts
Lagny, 2, rue Saint-Louis

Vous devez vous inscrire sur notre site web pour accéder à nos consultations publiques. Le formulaire d'inscription disponible à vsadm.ca/consultationpublique.

En participant au sondage et en participant à l'une de nos consultations publiques, vous courez la chance de gagner une paire de billets pour un spectacle au Théâtre Le Patriote!

SAINTE AGATHE DES MONTS

Transport Canada

30 publications au total

Actions de la Ville

Octobre 2022

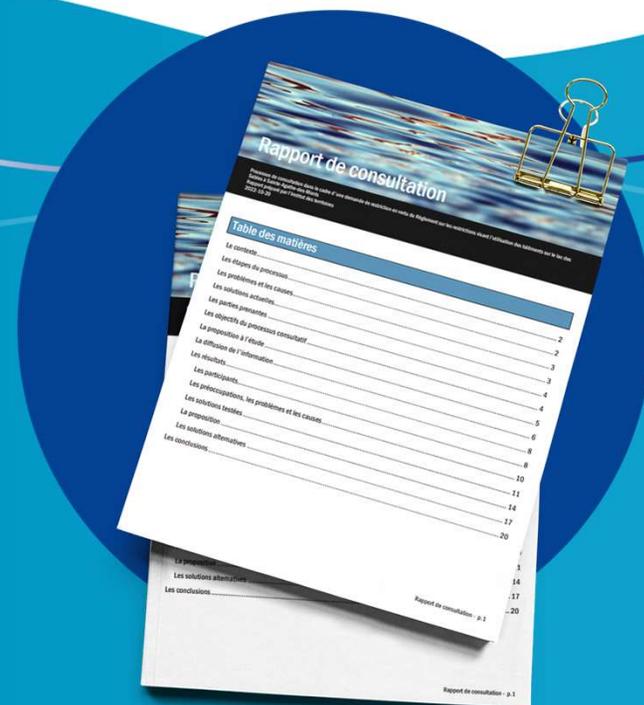
Dépôt d'un rapport de consultation

Printemps – Été 2023

Mise en place de solutions alternatives

2024

Préparation d'un 2^e scénario de proposition de modification réglementaire



Actions de la Ville



Juillet - Août 2024

Début de l'analyse coûts-avantages exigée par Transports Canada

- Mise en ligne d'un sondage et dévoilement du 2^e scénario de proposition
 - Du 5 au 28 juillet et prolongation jusqu'au 4 août
 - Rencontre avec des citoyens, commerçants et associations

Août 2024

- Mise en ligne d'un 2^e sondage complémentaire pour obtenir des précisions de ceux qui ont répondu à l'affirmative à la question sur les pertes financières (4 au 9 août)
- Annonce de la 2^e rencontre d'information et de consultation – initialement prévue le 16 septembre

Actions de la Ville



Septembre 2024

**Annulation de la séance d'information
et de consultation prévue le 16 septembre**

- À la suite du dépôt d'une pétition et de représentations supplémentaires de citoyens et commerçants
- Préparation d'une 3e proposition de modification réglementaire

Octobre 2024

**Seconde annonce de la 2^e séance d'information
et de consultation - 18 novembre**

Novembre 2024

**Séance d'information et de consultation sur la
3^e proposition de modification réglementaire**

4. Problèmes liés à la navigation

Dommmages environnementaux dus à l'érosion des berges et au brassage des sédiments

Sécurité des plaisanciers et des autres usagers

Dommmages aux quais des riverains et quiétude des résidents

Problèmes liés à la navigation

Dommages environnementaux dus à l'érosion des berges et au brassage des sédiments



Causes potentielles

Passage de bateaux générant de fortes vagues

Morphologie du lac (largeur, profondeur, baies)

Navigation à proximité des berges

Conséquences observées ou possibles en l'absence d'intervention

- **Érosion** des rives
- Prolifération des **plantes aquatiques** et des **espèces exotiques envahissantes**
- **Vulnérabilité de la prise d'eau potable**

- Perturbation de la faune aviaire
- Dommage aux habitats fauniques
- Perturbation de la végétation aquatique et riveraine
- Présence de déchets
- Diminution de la valeur des propriétés

Personnes touchées

- Résidents et commerçants de la Ville desservis par l'aqueduc municipal
- Riverains
- Baigneurs
- Plaisanciers d'embarcations motorisées et non motorisées
- Pêcheurs
- Toute personne s'adonnant à l'observation de la faune et de la flore

Problèmes liés à la navigation

Sécurité des plaisanciers et des autres usagers



Causes potentielles

Cohabitation des usages

Utilisation des bateaux à fortes vagues dans des secteurs étroits du lac

Limites de vitesse non appropriées dans certains secteurs

Non-respect des limites de vitesse de navigation

AUTRES CAUSES:

Distance inadéquate des bouées, absence de corridor de nage délimité, conduite erratique et dangereuse des embarcations motorisées par certains plaisanciers, navigation nocturne et puissance, longueur et tonnage des embarcations.

Conséquences observées ou possibles en l'absence d'intervention

- **Sécurité** compromise pour les **baigneurs et plaisanciers** (motorisés et non-motorisés)
- **Sécurité** compromise **sur les quais**
- **Crainte de pratiquer certaines activités** à cause des vagues
- **Blessures** potentielles
- Perte de jouissance et de **quiétude**
- Gestion des **plaintes**

Personnes touchées

- Riverains
- Baigneurs
- Plaisanciers d'embarcations motorisées et non motorisées

Problèmes liés à la navigation

Dommages aux quais des riverains et quiétude des résidents



Causes potentielles

Passage près des rives de bateaux générant des vagues

Morphologie du lac (largeur, profondeur, baies)

Augmentation du nombre d'embarcations

Non-respect de la limite de vitesse de 5km/h à moins de 30.5 mètres des berges

Conséquences observées ou possibles en l'absence d'intervention

- **Coûts d'entretien et de réparation** pour les propriétaires riverains (quais)
- **Conflits** d'usage
- **Perte de jouissance** des riverains et résidents à proximité des plans d'eau
- **Crainte de pratiquer certaines activités** durant les périodes achalandées
- **Plaintes**

Personnes touchées

- Riverains
- Résidents à proximité du lac
- Baigneurs
- Plaisanciers d'embarcations non motorisées et motorisées

5. Solutions alternatives

Solutions alternatives



Inspection de la qualité des bandes riveraines – depuis 2007



Réalisation d'études environnementales et rapports techniques – depuis 2008

- Caractérisation du périphyton, bilan de phosphore, analyse et caractérisation des herbiers aquatiques, analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable, étude et suivi des foyers d'érosion, évaluation de la capacité portante du lac.



Création du comité aviseur du lac des Sables – 2021

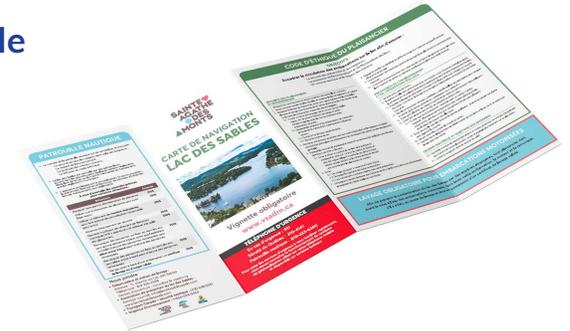


Révision du règlement concernant les modalités d'accès et la protection de l'environnement du lac des Sables – 2021



Solutions alternatives

- Aménagement d'un débarcadère pour embarcations non motorisées – 2021
- Mise en place d'un code d'éthique du plaisancier remis aux détenteurs de vignettes avec signature – 2023
- Modification du système de gestion et contrôle des vignettes (achat en ligne, consultation des dossiers en temps réel) – 2023



AUTRES PROJETS EN COURS

- Mise à niveau de la station de lavage existante – 2024
- Réalisation d'un plan quinquennal de navigation – 2024
- Réalisation d'un plan de protection du lac des Sables – 2024
- Démarches en cours pour aménager une 2^e station de lavage – 2024
- Démarches en cours pour aménager un corridor de nage – 2024

6. Évolution des scénarios de restrictions proposés

L'évolution des scénarios est basée sur...

1. Les résultats du **sondage** et des **consultations publiques** réalisées en 2022;
2. Des **rapports scientifiques** réalisés au Québec par des chercheurs indépendants dont l'un porte spécifiquement sur le lac des Sables;
3. Plusieurs **avis et rapports techniques réalisés sur le lac des Sables** au cours des dernières années;
4. Des **représentations de citoyens, riverains, commerçants et associations**.

Rappel des consultations

1. Les résultats du sondage et des consultations publiques réalisées en 2022



Sondage en ligne

- Du 16 août au 22 septembre 2022
- 330 répondants



Contenu des consultations publiques

- Résultats du sondage
- Proposition de restrictions de la Ville(scénario # 1) et période de questions
- Présentation et évaluation des solutions alternatives



Un rapport a été produit par l'Institut des territoires à la suite de ces premières consultations.

Faits saillants du rapport de consultation

1. Les résultats du sondage et des consultations publiques réalisées en 2022



De manière générale, **les propositions présentées par la Ville sont assez bien appuyées par les répondants** au sondage et les participants à la consultation, sauf deux éléments qui ne font pas partie du RRVUB (pratique de la natation et parc Sainte-Lucie).

Il n'y a pas de proposition qui fasse l'unanimité mais **l'idée de limiter la pratique du wakeboard est celle qui a été le plus largement évoquée dans les commentaires**. De manière générale, **une majorité s'est exprimée en faveur de l'idée d'encadrer davantage la pratique du wakeboard et du wakesurf** ou même l'interdire, alors qu'un groupe, moins nombreux, souhaitait maintenir les usages actuels du wakeboard et wakesurf.

La difficulté d'appliquer des éléments de la proposition semble préoccuper plusieurs personnes.



Évolution des scénarios de restrictions proposés

SCÉNARIO 1
Septembre 2022

SCÉNARIO 2
Août 2024

SCÉNARIO 3
Octobre 2024

Annexe 6

Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale

Règlementation actuelle

Vitesse maximale de 55kmh sauf :

- À moins de 30.5 mètres de la rive (5km/h) partout sur le lac
- Baie Major (5km/h)
- Baie J-A Cloutier (5km/h)

Scénario à l'étude # 1

Septembre 2022

Vitesse maximale de 55km/h sauf :

- À moins de 30.5 mètres de la rive (5km/h) partout sur le lac
- Baie Major (5km/h)
- Baie J-A Cloutier (5km/h)
- Baie Rabiner
- Baie Nantel
- Baie Viau
- Étranglement à l'ouest de la baie J-A Cloutier
- Étranglement à l'est de la baie Viau
- Autour de l'Île Playfair
- Côtés est et ouest de l'île aux Bleuets
- Partout sur le lac entre 21h et 8h

Annexe 6

Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale

Règlementation actuelle

Vitesse maximale de 55kmh sauf :

- À moins de 30.5 mètres de la rive (5km/h) partout sur le lac
- Baie Major (5km/h)
- Baie J-A Cloutier (5km/h)

Scénarios à l'étude # 2

Août 2024

Scénario à l'étude # 3

Octobre 2024

Vitesse maximale de 55km/h sauf :

- À moins de 50 mètres de la rive (5km/h) partout sur le lac
- Baie Major (5km/h)
- Baie J-A Cloutier (5km/h)
- Baie Rabiner
- Baie Nantel
- Baie Viau
- Étranglement à l'ouest de la baie J-A Cloutier
- Étranglement à l'est de la baie Viau
- Entre le côté nord de la Pointe Greenshield et les petites îles (Playfair et autres)
- Côtés est et ouest de l'île aux Bleuets

Explication des changements et résultats attendus

Annexe 6

- Maintien de la vitesse à 55km/h
- Élargissement de la zone de navigation à 5km/h à 50 mètres de la rive au lieu de 30.5 mètres

Résultats attendus

- Assurer une meilleure protection des rives
- Assurer une plus grande sécurité des baigneurs
- Assurer la quiétude des riverains

- Réduction de vitesse de navigation à 5km/h dans les secteurs suivants :

Baie Rabiner

Baie Nantel

Baie Viau

Étranglement à l'ouest de la baie J-A Cloutier

Étranglement à l'est de la baie Viau

Entre le côté nord de la Pointe Greenshield et les petites îles (Playfair et autres)

Côtés est et ouest de l'île aux Bleuets

Résultats attendus

- Assurer une meilleure protection des rives
- Assurer la sécurité des baigneurs et des plaisanciers
- Assurer la quiétude des riverains
- Éviter une concentration d'activités dans les baies

Changements et résultats attendus

Annexe 6

A



Vitesse maximale de 55 km/h.

Vitesse maximale 5km/h : à 30,5 mètres ou moins de la rive, dans les baies Major et J-A Cloutier (anciennement nommée la baie Centre-Ville).

B



Vitesse maximale de 55 km/h.

Vitesse maximale 5km/h : à 50 mètres ou moins de la rive, dans la baie Major, dans les secteurs des baies J-A Cloutier et Nantel, incluant l'étranglement à l'ouest, dans le secteur de l'île Playfair et de la baie Rabiner, dans les secteurs de la baie Viau, incluant l'étranglement à l'est et dans le secteur de l'île aux Bleuets.

Annexe 7

(wakeboard*, ski nautique, bouées tractées)

Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, sauf aux heures autorisées

Règlementation actuelle

Interdiction dans

- Baie Major
- Baie J-A Cloutier

Scénario à l'étude #1 Septembre 2022

Pratique du ski nautique et utilisation des bouées tractables limitées aux zones où la navigation à plus de 100 mètres de la rive est possible, soit à l'est de la Pointe-aux-Bouleaux et au nord de l'île aux Bleuets.

Pratique du wakeboard/surf limitée aux zones où la navigation à plus de 300 mètres de la rive est possible, soit entre l'île aux Bleuets, la Pointe-des-Pères et l'extrémité sud de la Pointe Greenshield.

Scénario à l'étude #2 Août 2024

Interdiction de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, sauf dans les zones de 55 km/h à plus de 100 mètres de la rive.

Et

Entre 7 h 30 et 12 h et entre 18 h et 20 h 30 du 15 au 31 mai

Entre 7 h 30 et 12 h et entre 18h et 21 h du 1^{er} juin au 31 juillet

Entre 7 h 30 et 12 h et entre 18 h et 20 h du 1^{er} août au 30 septembre

Scénario à l'étude #3 Octobre 2024

Interdiction de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, **sauf** dans les zones de 55 km/h à plus de 100 mètres de la rive.

Explication des changements et résultats attendus

Annexe 7

- Restriction de la pratique des activités tractées dans les zones où la vitesse permise est de 55 km/h et où il est possible de naviguer à plus de 100 mètres de la rive

Résultats attendus

- Assurer une meilleure protection des rives
- Assurer une plus grande sécurité des baigneurs
- Assurer la quiétude des riverains
- Réduire les dommages aux quais des riverains

- Abandon des restrictions de jours et heures

Changements et résultats attendus

Annexe 7

A

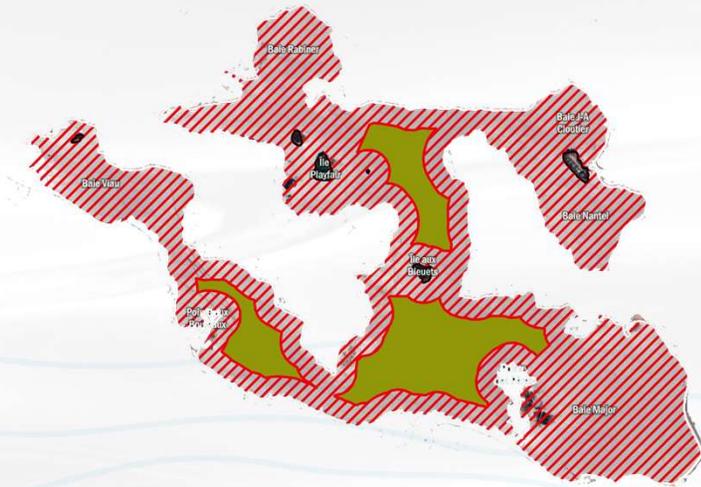


Interdiction de tirer une personne dans la baie J-A Cloutier (anciennement baie du Centre-Ville) et la baie Major.



Secteurs où il est permis de tirer une personne sur un équipement sportif ou récréatif.

B



Interdiction de tirer une personne dans les baies, autour des îles et à 100 mètres ou moins de la rive.



Secteurs où il est permis de tirer une personne sur un équipement sportif ou récréatif.

Annexe 7.1

(wakesurf*) - en vigueur depuis décembre 2023

Eaux dans lesquelles il est interdit de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, sauf aux heures autorisées

Règlementation actuelle

Interdiction dans

- Baie Major
- Baie J-A Cloutier

Scénario à l'étude #1

Septembre 2022

Pratique du wakeboard/surf limitée aux zones où la navigation à plus de 300 mètres de la rive est possible, soit entre l'île aux Bleuets, la Pointe-des-Pères et l'extrémité sud de la Pointe Greenshield.

Scénario à l'étude #2

Août 2024

Interdiction complète de surfer sur le sillage d'un bâtiment.

Scénario à l'étude #3

Octobre 2024

Interdiction complète de surfer sur le sillage d'un bâtiment.

Explication des changements et résultats attendus

Annexe 7.1

- Restriction complète de l'activité

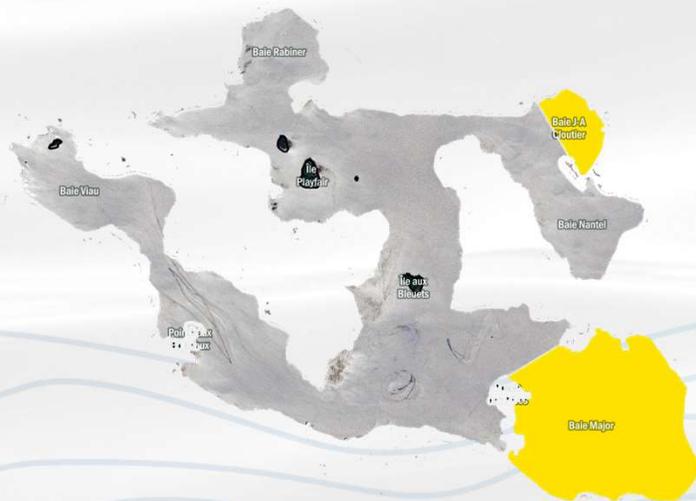
Résultats attendus

- Assurer une meilleure protection des rives
- Assurer une plus grande sécurité des baigneurs
- Assurer la quiétude des riverains
- Réduire les dommages aux quais des riverains

Changements et résultats attendus

Annexe 7.1

A



B



Interdiction de wakesurf (surf de sillage) dans la baie J-A Cloutier (anciennement appelée la baie du Centre-Ville) et la baie Major.

Interdiction de wakesurf partout sur le lac des Sables.

7. Les derniers constats

Les derniers constats

-  Les **solutions alternatives** au RRVUB sont utiles et nécessaires, mais **n'ont pas permis de solutionner les problèmes actuels**;
-  Le scénario de restriction proposé touche aux trois principaux problèmes liés à la navigation;
-  **La Ville doit être proactive** pour assurer la sécurité des usagers et la protection du lac, réduire la vulnérabilité de son approvisionnement en eau potable et maintenir la quiétude des résidents;
-  Les principes de **précaution** et de **prévention** font partie des principes de la Loi sur le développement durable et la Ville entend les appliquer pour protéger le lac des Sables;
-  La Ville doit mettre les mesures en place pour maintenir l'usage à long terme sur le lac pour les générations futures.

8. Les prochaines étapes

Prochaines étapes



Réception des commentaires
Jusqu'au 18 décembre



Analyse des commentaires reçus et préparation d'un rapport
Hiver 2025



Évaluation du scénario 3 et décision de la Ville
Hiver 2025



Analyse coûts-avantages
Hiver 2025



Plan de communication
Hiver 2025

Conditionnel à l'acceptation de la demande par Transports Canada



Application de la réglementation le cas échéant



Communication de la réponse de Transports Canada*



Publication par Transports Canada dans la Gazette I et II*



Analyse de la demande par Transports Canada*



Dépôt de la demande à Transports Canada
Hiver 2025

* Selon les délais de Transports Canada

Période de questions et commentaires

- **Dr. Richard Carignan**
Docteur en limnologie et Professeur honoraire, Faculté des arts et des sciences – Département de sciences biologiques, Université de Montréal
- **M. Alain Tanguay**
Directeur général du Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts et gestionnaire de la patrouille nautique et du débarcadère du lac des Sables
- **M. Simon Lafrenière**
Directeur général, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- **Mme Brygitte Foisy**
Directrice, Loisirs et culture, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- **M. Eric Henry**
Directeur, Planification du territoire et développement durable, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Consignes pour la période de questions/commentaires

Se diriger à l'un des micros

S'identifier (prénom, nom) au moment de prendre parole

Faire des interventions succinctes

Respecter le temps alloué (2 min)

S'en tenir au sujet de la consultation

Privilégier les nouveaux sujets

S'exprimer avec respect et politesse

D'autres commentaires?



SAINTE  AGATHE  DES  MONTS